

## Pourquoi prendre sa cotisation à l'AS ?

### Association Vitré Golf - C'est la vie du club !

L'Association Sportive est l'affaire de tous les adhérents, qu'ils pratiquent le golf de compétition ou de loisir.



#### Son rôle

Association à but non lucratif (loi 1901) agréée par la Fédération Française de Golf et composée d'un bureau. Elle assure les tâches et responsabilités suivantes :

- Organisation des compétitions officielles, dans le respect des règles et de l'étiquette.
- Recherche des sponsors et partenaires pour les compétitions et le soutien du club.
- Gestion des membres (licences, index, etc...)
- Liaison avec la ffgolf
- Participe à la vie de l'école de golf avec le Pro.
- Promotion de la discipline Golf en partenariat avec le Golf des Rochers Sévigné.
- Assure au mieux l'information et la convivialité entre ses membres.
- Participe à la mise en conformité du terrain avec les règles.
- Travaille en étroite collaboration avec le Directeur du Golf.

#### Ses moyens financiers

Ils proviennent de/des :

- La cotisation annuelle des membres (51 € par adulte).
- La vente des licences ffgolf (un petit montant est attribué à l'AS sur le montant des licences).
- Droits de jeu perçus lors des compétitions.
- Sponsors et partenaires
- Subvention versée par la ville de Vitré.

#### Avantages pour le cotisant

- Tarif préférentiel pour les droits de jeu aux compétitions (6 € au lieu de 12 €)
- La possibilité d'être sélectionné pour les équipes
- Représenter le club et participer aux compétitions à l'extérieur
- Recevoir toutes les informations de la vie du club par courrier électronique : « Hebdo Web »
- Participer aux assemblées générales et compétitions événementielles de l'AS
- Participation aux classements : Challenge de l'Été et Challenge Royal.
- Participation au Trophée JOUECLUB Match Play (être également abonné au parcours)
- Avoir droit à la cérémonie de la médaille lors du passage à l'index 36 !

#### Comment sont-ils utilisés ?

- À la rémunération de notre secrétaire salariée.
- À l'achat des lots et récompenses des gagnants des compétitions.
- À la participation aux frais des compétitions extérieures des équipes jeunes, dames, messieurs et seniors
- À l'organisation des manifestations de l'AS (rencontres conviviales, assemblée générale, forum, ...)
- Aux frais de fonctionnement de l'AS (informatique, frais de secrétariat, téléphone, ...)
- Tous les membres du bureau sont des bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Vous aimez le golf ? Vous avez envie que le golf se développe dans votre club.  
Donnez-nous les moyens en participant plus nombreux aux compétitions et challenges organisés !  
NOUS COMPTONS SUR VOUS.